

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Prix de l'abonnement,
pour un an,
la Feuille prise au bureau, francs 6.
par la poste, franco, » 7.
pour 6 mois, prise au bureau, » 5.50.
par la poste, franco, » 5.75.
On peut s'abonner à toute époque.

PARAISSANT
le Jeudi et le Samedi.
On s'abonne chez H. WOLFRATH,
éditeur.

Prix des annonces :
Pour 1 ou 2 insertions : de 4 à 5 lignes, 50 centimes.
» » » » 6 à 8 » 75 »
» » » » 9 lig. et au-dessus 10 c. par lig.
Pour 5 insertions : de 1 à 5 lignes, 75 centimes.
» » » » 6 à 8 » 1 franc.
» » » » 9 lig. et au-dessus 15 c. par lig.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES.	DATE.	TEMPÉRATURE EN DEGRÉS CENTIGRADES.				BAROMÉT. en millimèt. réduit à 0°	Fraction de saturation de l'HUMIDITÉ		Dans les 24 heures.			LIMNIMÈTRE en pieds.	VENT dominant.	ÉTAT DU CIEL.
		9 h. du m.	Minim.	Maxim.	lac.		Midi.	Midi.	OZONO- MÈTRE.	ÉVAPO- RATION en millim.	EAU TOMBÉE en millim.			
		26 J.	5	4,5	7,75		5,25	719,6	0,56	9	—			
27	5,5	4	6	5,25	717,0	—	8	—	0,00	6,25	Vent.	Couvert.		
28	2	1	5	5,25	716,4	0,90	6	—	7,50	6,07	Bise.	Nuageux.		

L'humidité extrême est représentée par 1. Le maximum de l'ozone est exprimé par 10.

IMMEUBLES A VENDRE.

VENTE D'IMMEUBLES A MONTMOLLIN.

1. Les syndics établis pour liquider la succession de **F.-L. Jacot**, acceptée sous-bénéfice d'inventaire, et les créanciers colloqués au décret des biens de **David-Louis Jacot**, exposeront en vente par voie de minute, dans l'auberge desservie par M. Schafroth, à Montmollin, le samedi 2 février 1856, dès 6 heures du soir, pour la première fois, et le samedi 9 du dit mois, aussi dès 6 heures du soir, pour l'enchère définitive, les immeubles suivants :

A) *Ayant appartenu à F.-L. Jacot, charpentier :*

1° La part indivise avec Abram-Justin Jacot de la moitié d'une maison située à Montmollin, d'une remise et d'un jardin au dit lieu. L'autre moitié appartenant à Henri-François Jacot, plus au Chenevier d'un terrain en champ et jardin, contenant 1 perche, 11 pieds, 10 minutes, 13 oboles, joûtant de joran et bise Henri-François Perregaux, et de vent le chemin.

2° Au champ du Rafour rière Montmollin, un champ contenant 8 perches, 9 pieds, 6 minutes, 4 oboles, joûtant de vent et joran le chemin et d'uberre Edouard Lerch.

3° Au champ du Rafour, un terrain en champ, pré et forêt de 23 perches, 6 pieds, 1 minute, 11 oboles, joûte de vent le n° 2, d'uberre Edouard Lerch et de joran le chemin.

4° A Gléterens rière Coffrane, un champ contenant 9 perches, 6 pieds, 7 minutes, 12 oboles, joûte de bise un chemin, de joran Philippe Breguet et d'uberre Edouard Lerch.

5° A Gléterens rière Coffrane, un champ contenant 4 perches, 10 pieds, 7 minutes, 15 oboles, joûtant de vent un chemin, de bise le n° 4, et d'uberre les frères Perret et Edouard Lerch.

B) *Ayant appartenu à David-Louis Jacot.*

1° Le tiers d'une maison d'habitation à Montmollin, joûtant de bise la partie à l'hoirie d'Abram-Louis Jacot, de vent celle à Reynold Jacot, comprenant un logement à l'étage, cave, écurie et portion de grange, jardin et verger en uberre.

2° Au Fief, au Champ dernier rière Montmollin, un champ contenant 5 perches, 13 pieds, 14 minutes, 2 oboles, limite en vent Zélie Perregaux, de bise et d'uberre la veuve de David-Henri Perregaux.

3° Au Fief, au Champ dernier, un champ contenant 5 perches, 15 pieds, 7 minutes, 12 oboles, joûtant de vent Eléonore Perregaux, de bise M. Schafroth et d'uberre Constant Gretillat.

4° A Chargeolet, un champ contenant 4 perches, 1 pied, 13 minutes, 7 oboles, joûtant de bise Constant Gretillat, de joran Daniel Ducommun et d'uberre Aimé Renaud.

5° Au champ du Rafour, un terrain en champ et friche contenant 8 perches, 15 pieds, 4 minutes, 0 oboles, joûtant de vent veuve Jacot,

de bise M. Schafroth, de joran la commune des Geneveys.

Les mêmes syndics de la masse de F.-L. Jacot vendront par enchères juridiques, le samedi 9 février 1856, dès 10 heures du matin, le solde des objets mobiliers de la masse, consistant en bois divers, chars à bras, meubles de ménage et outils de charpentier, etc., etc.

2. M. Clerc, notaire, est chargé de la vente de deux maisons contiguës, situées au centre de la ville de Neuchâtel et près la place des Halles. La plus grande comporte de beaux magasins des plus avantageusement placés.

VENTES PAR VOIE D'ENCHERES.

3. La direction des forêts de la bourgeoisie de Neuchâtel exposera à l'enchère lundi 4 février, dans la forêt de Serroue, 80 billons de sapin et pin; on se réunira à 1 heure de l'après-midi, près de la ferme de Pierre-Gelée (à moins que le temps ne soit trop mauvais).

A VENDRE.

4. A vendre de rencontre, un piano carré en bois d'acajou. S'adresser au bureau d'avis.

A LA LIBRAIRIE GERSTER.

5. *Exercices français de Noël et Chapsal* avec les corrigés des dits Exercices; 2 v. in-12, édition concordante; les deux vol., fr. 1.

Traité des participes, par les mêmes auteurs; 1 vol., 50.

Cours de mythologie, également par Noël et Chapsal; 75.

Oeuvres complètes d'*Horace*, avec la paraphrase améliorée de Jean de Bond; charmante édition elzévirienne encadrée, ornée de gravures et de 6 photographies; petit in-16, format de poche, prix fr. 15.

Oeuvres complètes de *Racine, Molière, La Fontaine, Montesquieu*; jolis compacts d'un nouveau genre; chacun de ces auteurs est complètement réimprimé en deux volumes, à fr. 2 le vol.

Voyageurs anciens et modernes, avec biographies, notes et indications iconographiques, par Edouard Charton; tome troisième; voyageurs modernes, in-4°, fr. 6.

6. On offre à vendre, de rencontre, les objets suivants, propres à un commerce d'épicerie: un corps de layette à 20 tiroirs, une grande balance et ses poids, une banque, des toulons à huile, 2 bouteilles noires pour vinaigre, et divers autres articles. S'adr. à Mme Oehl-Jaquet.

7. Chez Mme DuPasquier-Borel, toiles belges et suisses pour chemises et draps de lit, dans de belles qualités, toiles mi-blanc, ordinaires et en $\frac{5}{8}$ et $\frac{3}{8}$ pour linge de cuisine, mouchoirs de poche en fil, blancs, toile de coton et madapolam pour chemises, étoffes pour robes en écossais, rayé et uni, pour la saison, un bel assortiment d'articles en noir, un assortiment complet de gants en peau nouvellement reçus.

CHOCOLAT SUCHARD.

8. Le chocolat est une des substances alimentaires dont la supériorité de qualité s'obtient en raison du bon choix des matières premières employées et d'une fabrication exempte de toute falsification.

Une longue expérience dans le travail de ce produit a acquis au *chocolat Suchard* une réputation justement méritée; non pas que cette préférence soit due au bon marché, mais bien à sa supériorité.

Il est vivement recommandé par les médecins aux personnes faibles ou épuisées, aux convalescents, aux enfants et aux vieillards.

Le *chocolat Suchard* se trouve dans toutes les villes de Suisse et en Allemagne, aux prix ci-dessous:

Prix des chocolats Suchard:

Chocolats de santé.

Mifin les 14 onces . fr. 1 » —
Fin le demi-kilo . » 1 » 50
Surfin » . » 2 » 50
Extrafin » . » 3 » —

Chocolats vanillés.

Mifin les 14 onces . fr. 1 » 50
Fin le demi-kilo . » 2 » —
Surfin » . » 3 » —
Extrafin » . » 4 » —

PAPETERIE E. GERSTER-FILLIEUX,

RUE DE L'HÔPITAL.

9 *La morale en action*, un volume in-8°, broché, prix 50 c., et la grande géographie d'Osterwald, contenant le cours des rivières et un traité de la sphère, 50 c.

Colle forte liquide pour être employée à froid. Allumettes bougies grandes et petites, id. de salons parfumées, id. ordinaire qualité supérieure, en boîtes de 500 et de 200; la douz. de boîtes 70 c. et fr. 1 » 50. *Calendriers, almanachs et agendas* de poche. *Crayons Faber* de tous n°s pour ingénieurs, et papiers pour plans.

A REMETTRE

sous de favorables conditions:

10. Un établissement de marchand-tailleur, fourni de bonnes marchandises et bien achalandé, situé au centre de la ville de Neuchâtel. S'adresser à messieurs Jeanfavre et Dumarché, agents d'affaires.

Magasin du faubourg,

CHEZ T. BOSSON,

11. Dépôt de café de glands d'Espagne: ce produit, connu comme un véritable aliment, est employé dès la plus haute antiquité; il convient comme régime aux personnes nerveuses et irritables, à celles qui sont assaillies de maux de tête, de migraine ou d'étourdissement. Bien mieux que le café des îles, il facilite les diges-

tions pénibles et s'oppose ainsi à une foule d'indispositions qui résultent de la mauvaise assimilation des aliments. On trouve dans le même magasin le dépôt de café chicorée Soudan, admis à l'exposition de Paris et qui a obtenu une médaille d'encouragement. — En outre, de très-belles morues et harengs secs; montarde de Dusseldorf, de Dijon nouvelle en pot, et de Maille; lentilles blanches. Ainsi que tout ce qu'il y a de mieux en épicerie, à des prix avantageux.

Au dépôt du gaz-huile.

12. Grand rue n° 14, Henri Perroset a l'honneur de prévenir ses pratiques et le public, qu'il vient de recevoir des lampes d'applique à réflecteur pour ateliers et corridors, dites à triangles pour horlogers, veilleuses brûlant pour 5 cent. dans 15 heures. Suspensoirs avec abat-jour, dits forme lyre sans abat-jour; toujours des tubes à 3 francs la douzaine. Son magasin est toujours bien pourvu en épicerie et en liquides à des prix avantageux, chez le même un fusil d'ordonnance en très bon état avec sa courroie.

13. A vendre, chez M. Schorpp, serrurier, rue St-Maurice, un tourne-broche mû par une mécanique, à peu près neuf.

14. D'occasion et pour cause de départ, une grande chiffonnière en noyer à peu près neuve, ayant huit tiroirs, dont un est disposé pour écrire. S'adresser à Alph. Borel, ébéniste.

15. Pétremand, cordonnier, prévient le public et ses pratiques en particulier, qu'il vient de mettre son magasin au complet en tous genres de chaussures de bal, satin blanc, noir et mordoré, souliers maroquin bon de mode à 2 et 3 fr. la paire; de plus un grand choix de souliers pour homme et caoutchoucs pour jeune garçon, le tout à des prix réduits.

16. A vendre, un fort beau char-à-banc, à un cheval, provenant de l'exposition de Willisau; ou pourra le voir devant l'hôtel du Vaisseau, à Neuchâtel, le mercredi 30 courant, jour de la foire.

17. En vente, chez Ammann, ruelle Fleury, outils pour jardinier et pour la campagne, fermettes pour bâtiments, serrures et crosses, chaînes, sabots, canons de fusils vieux et neufs, balanciers, poids en fer, meules, semelles de sabots, etc. Le même achète toujours plomb, étain, zinc, cuivre, laiton, fer, etc.

Magasin Suchard.

18. Cacao en pèture, lb. 5 pour 50 c. Nourriture saine et agréable, grande économie sur le café.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Chez R. LEUTHOLD, libraire.

19. Foudras, Les veillées de St-Hubert, 2 volumes, fr. 3.

Mérid, Les damnés de Java, 3 vol., fr. 4 50.

Robert, Jean qui pleure et Jean qui rit, 2 vol., fr. 4 50.

Stahl, Histoire du Prince Z, et de la Princesse Floris, 1 vol., fr. 1 50.

Dash, La dernière fleur d'une couronne, 2 vol., fr. 3.

Kock, Mère de Monflanquin, 4 v., fr. 6.

Gondrecourt, Une vraie femme, 2 v., fr. 3.

Montépin, Les filles de plâtre, les 3 débuts, 4 vol., fr. 6.

Docteur Véron, 500,000 francs de rente, 2 vol., fr. 2 50.

20. A la boulangerie rue du Temple-neuf, 24, le pain à dater d'aujourd'hui est fixé comme suit:

Le pain blanc à raison de 24 cent. la lb.

Le pain bis à raison de 20 cent. la lb.

21. A vendre, un chien courant, de deux ans, en pleine chasse, que l'on céderait à bon compte, S'adresser à A^o Thiébaud, à Bôle.

OUVERTURE D'UN MAGASIN,

Faubourg du lac, n° 25,

22. Composé de tous les objets de mode désirés, et un très-beau choix de chapeaux de paille foncés, pour la saison d'hiver, à des prix modiques.

23. Le citoyen Ab. H. Pilliod, vigneron-pépiniériste aux Gonelles près Vevey, successeur de M. Ruchonnet, rappelle à MM. les propriétaires de vignes, qu'il est pourvu de fort belles poudrettes tendant vert et tendant rouge, bon plant de Lavaux, de un an et de deux ans, à un prix modique, rendus franco à Neuchâtel. S'adresser directement à lui-même, ou, pour de plus amples informations, à M. Jomini, n° 17, à l'Évêque.

24. Avis à messieurs les amateurs de vin rouge du pays. Ch. Pattus, à St-Aubin, offre à vendre trois mille bouteilles vin rouge 1854, première qualité.

A LOUER.

25. De suite, pour cause de départ, dans la maison Duperron, 7, rue des Fausses-Brayes, un logement de deux chambres, cuisine et galetas. S'adr. à Pierre Noirjean, dans la dite maison.

26. Pour le mois de février prochain, une grande chambre avec belle vue, chez Mme Borel, rue du Château, n° 22; et à vendre, à bas prix, un beau choix d'ouvrage en 6 langues.

27. Pour la Saint-Jean prochaine, le second étage de la maison Stauffer, au faubourg du lac. Ce logement est composé de six pièces, avec cuisine, caveau, bûcher et mansardes. S'adresser au propriétaire, faubourg du Crêt.

28. A louer, de suite, une chambre bien éclairée, avec poêle. S'adresser au magasin de M^{me} veuve Reinhard, rue de l'Hôpital.

29. De suite un joli cabinet meublé avec une bonne cheminée, n° 15, Grand rue.

30. Pour la St-Jean, à des personnes tranquilles, un logement au 1^{er} étage de la maison Virchans-Daulte, rue Neuve dite des Pôteaux en face du carré, composé de quatre pièces, cuisine et dépendances. S'adresser au propriétaire, rue du Temple-neuf, n° 11.

31. On offre à louer, à Corcelles, un logement; on pourrait entrer de suite. S'adresser à Benoit Roulet, dans la dite maison.

32. A louer, pour la St-Jean, dans une maison qui a issue sur deux rues, un logement comode pour un artisan, composé de six chambres avec dépendances, chambre à serrer, galetas, caveaux, etc. S'adr. à M. Louis Péter, au bas de la rue du Château.

33. A louer, à Cortaillod, de suite ou pour la St-Georges, un appartement nouvellement construit et très-bien éclairé, composé de deux grandes chambres contiguës, l'une avec poêle, et l'autre avec cheminée, chambre pour domestique, cuisine, galetas, cave et portion de jardin. S'adresser à M. Henri Mentha, au dit lieu.

34. A louer à Marin, un logement disponible dès-maintenant pour cause de départ, se composant de 3 chambres, cuisine, cave, galetas, chambre à serrer et dépendances. La maison est entourée d'arbres et d'un jardin, et bien située. S'adr. au notaire J.-F. Dardel, à Neuchâtel.

CONDITIONS DEMANDÉES.

35. On demande pour de suite, une domestique de préférence vaudoise, sachant faire un bon ordinaire; on ne serait pas regardant pour le gage, si la personne convenait. S'adresser à Mlle Reuter, rue des Halles.

36. AVIS. On recevrait de suite ou le 1^{er} avril prochain, un apprenti confiseur-pâtissier. S'adr. pour les conditions à H. Chaillet, confiseur, à Yverdon.

37. On demande pour apprentie, une jeune fille appartenant à d'honnêtes parents, sachant bien coudre, pour l'état de contrepointière-matellière. S'adresser à Bovet, tapissier, Croix-du-Marché.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS.

38. On a trouvé en ville, dans les premiers jours de janvier, une lunette de spectacle. La réclamer en la désignant au faubourg du Crêt, n° 3.

39. On a perdu, lundi soir, en ville, un col de dame en petit-gris. Le remettre au bureau d'avis, contre une récompense.

40. Une voilette de dentelle noire, trouvée il y a quelque temps, peut être réclamée en la désignant, aux domestiques de M. Auguste de Coulon.

41. On peut réclamer au bureau de cette feuille, un rasoir trouvé près du Gymnase.

AVIS DIVERS.

42. Le notaire Jacob, à Lotzwyl près Langenthal, prendrait chez lui un ou deux jeunes garçons qui voudraient apprendre l'allemand. Ils trouveront une bonne école et une bonne pension pour le prix de 365 ff. par an. S'adr. à lui-même ou à R. Leuthold, maître d'allemand, à Neuchâtel.

43. Auguste Guirr-Bertrand, maître-tailleur d'habits, se recommande au public et particulièrement à ses anciennes pratiques, pour tous les ouvrages relatifs à son état.

44. Un instituteur d'un village de la partie allemande et protestante du canton de Fribourg, prendrait chez lui comme pensionnaires, un ou deux jeunes garçons pour apprendre la langue allemande et les autres branches de l'enseignement populaire. Ils fréquenteraient l'école primaire et auraient des leçons à part; le tout au prix modique de 350 ff. par an. S'adr. à R. Leuthold, maître de langue allemande à Neuchâtel.

45. M. Sutermeister, négociant à Zofingue, recevrait volontiers chez lui une ou deux jeunes demoiselles qui voudraient apprendre la langue allemande; elles fréquenteraient les écoles publiques de la ville qui sont très-bonnes. Le sousigné ne peut que recommander cette maison, dans laquelle il a déjà placé quelques jeunes filles et dont les parents ont été fort contents sous tous les rapports. Le prix de la pension est très-raisonnable. R. LEUTHOLD, maître de langue allemande, à Neuchâtel.

BUREAU DE RÉDACTION ET D'AFFAIRES.

46. M. Marin La Racine, homme de lettres, informe le public qu'il vient d'établir à Neuchâtel, rue de l'Hôpital, n° 16, au 1^{er} étage, un BUREAU DE RÉDACTION POUR AFFAIRES COMMERCIALES ET PARTICULIÈRES.

La spécialité de ce bureau comprend: — Rédaction de mémoires, requêtes, pétitions, actes sous seing-privé, contrats, conventions, etc. — Correspondances et lettres diverses. — Réclamations et articles pour feuilles publiques. — Compositions de circonstance pour fête et deuil.

Le bureau se charge aussi de dépeillement de comptes, carnets, etc. On peut compter sur l'exactitude et la discrétion.

47. M. le docteur CORNETZ, ancien médecin-adjoint à Préfargier, pratiquera la médecine à Neuchâtel à dater de ce jour. Son logement est actuellement rue de la Treille, n° 4. Consultations tous les jours, de 11 heures à midi.

48. Emélie, veuve de Jean-Louis Rognon, prévient le public qu'à dater du 24 janvier courant, elle discontinue de desservir la pinte de M. Pury-Chatelain, au bas des Chavannes, et qu'elle a transporté son débit de charcuterie au rez-de-chaussée de la maison de Mme Favarger, n° 6, au bas des Chavannes.

49. La veuve de Jean-Louis Morel, quittant l'hôtel de commune de Colombier, pour être remplacée par ses enfants, invite les personnes qui peuvent avoir des comptes à régler avec elle, à s'approcher d'ici au 1^{er} mars prochain. Passé cette époque, ces comptes seront remis aux soins de M. Barrelet, notaire, au dit lieu, afin de prompt règlement.

50. Ravier, coiffeur, a actuellement son magasin, maison Baillet, rue du Château, et son domicile rue des Moulins, n° 15, au 4^{me}.

PAR ADDITION.

51. On a perdu ou laissé dans une maison de la ville, un grand parapluie en soie marqué B D, canne en bambou. On est prié de le rapporter à Mme Berthoud-DuPaquier, sur la Place.

52. Un jeune homme, 20 ans, qui a déjà servi 4 ans dans un hôtel et café, où il s'acquittait de tout ouvrage qui se présentait, mais qui ne sait pas le français, désire trouver une place quelconque où il puisse apprendre cette langue. S'adresser à Georges Stamm, au Vaisseau, à Neuchâtel.

MARCHANDS FORAINS.

53. J. Altorfer fils, du Locle, prévient l'honorable public qu'il vend pendant la foire de Neuchâtel,

à 25 et 50 cent. la pièce :

un grand choix de quincaillerie, bijouterie, parfumerie, peignes, joujoux d'enfants et ferblanterie. Son banc est au bout de la promenade noire.

54. J. Stadel, du Tyrol, est en foire pour la dernière fois, n° 136, au haut de la place du marché, avec un très-beau choix de gants de première qualité et de qualité ordinaire, qu'il vendra **aux prix de facture**, afin de prompt écoulement; plus des bretelles, jarrettières élastiques, etc.

55. J. Altorfer, graveur et opticien au Locle, se recommande pendant la foire de Neuchâtel, pour graver des marques à feu, cachets et timbres de lettres, pour lesquelles il fournit tampons et couleur garantie, à très-bas prix. Il offre aussi un grand choix de lunettes et verres pour chaque vue, et fait toutes réparations aux lunettes. Sa boutique est à l'entrée de la promenade noire.

FABRIQUE SPÉCIALE DE FLANELLE VÉGÉTALE

contre

LA GOUTTE

et les douleurs

ARTHRALGIQUES ET RHUMATISMALES

de G. BEIN et C^e, à Berne,

à Neuchâtel, sur la promenade noire pendant la foire.



3. Parmi les nombreuses maladies qui affligent l'humanité pendant son court passage sur cette terre, la goutte et les douleurs arthralgiques, les différentes variétés de rhumatismes, telles que points de côté, sciatiques, maux de reins, etc. etc., occupent sans contredit l'un des premiers rangs. N'épargnant ni les vieillards ni les jeunes gens, ni les hommes ni les femmes, ni les citadins, ni les

campagnards, ces affections tourmentent souvent pendant des mois, pendant des années entières, une foule d'individus que la violence des douleurs empêche de vaquer aux travaux de leur profession et auxquels elles causent ainsi un tort considérable. Depuis longtemps les hommes de l'art s'occupaient des moyens de combattre les ravages de ces maladies si répandues: ils ont eu recours à la diète, aux bains, à la vapeur, aux ventouses, aux sangsues, aux infusions de toute espèce; l'esprit d'invention a même imaginé, avec peu de succès, il est vrai, des anneaux, des chaînes et des rubans électro-magnétiques contre les rhumatismes. Il y a longtemps que l'on a reconnu l'utilité de la flanelle appliquée sur la partie malade; on a même vu cette étoffe produire des effets surprenants. Cette observation a conduit à la découverte de la *flanelle végétale* tirée des feuilles aciculaires du pin; elle est le moyen le plus efficace et le plus éprouvé contre les différentes variétés de goutte et de rhumatisme; ce fait est attesté par d'habiles médecins, aussi bien que par de nombreux certificats délivrés par une foule de personnes honorables, tant suisses qu'étrangères, qui ont fait usage de flanelle végétale contre les rhumatismes. Voici comment s'exprime à cet égard, dans ses *Lettres sur la Médecine*, M. le Dr J. Hoppe, professeur à l'université de Bâle:

« En étudiant les influences périphériques qui agissent sur les nerfs sensitifs, j'eus l'idée de me servir de cette flanelle, et j'avoue que la médecine a trouvé dans cette découverte un auxiliaire utile et précieux. Elle l'emporte par ses effets sur la flanelle ordinaire, et toutes les fois que nous avons voulu obtenir les effets énergiques de la flanelle, sans nuire au patient par l'ampleur et l'épaisseur de l'étoffe, nous avons toujours eu recours à la flanelle végétale, tant appliquée sur la peau que sous les habits. Les étoffes de laine chauffent et ramollissent; la flanelle végétale ne produit pas cet effet. Elle possède une certaine rudesse avantageuse, qui endurec la peau sans être aucunement désagréable, ce qui la met à l'abri des inconvénients possibles de la flanelle. Elle est plus perspirable que la flanelle, ne facilite pas comme celle-ci la sécrétion des matières grasses, donne plus chaud à épaisseur égale, et ne produit pas, comme la flanelle, une congestion malade du sang vers la peau. Elle répond mieux aussi au but du traitement hydrothérapique, qui a pour objet de fortifier les organes, et convient mieux, ainsi que la toile, au climat de l'Europe centrale, que les étoffes en laine qui irritent trop la peau. »

Parmi les nombreux certificats que nous possédons, nous nous contenterons de publier les suivants, qui nous ont été délivrés par des personnes honorables du pays.

CERTIFICATS.

« Le soussigné certifie avoir fait usage pendant quel temps de la flanelle végétale de MM. G. Bein et C^e, à Berne, contre une affection rhumatismale. Cette flanelle l'a complètement rétabli; il se fait en conséquence un devoir de la recommander à chacun.
» Berne, le 20 octobre 1854.

(Sig.) G. LEUZINGER.

« L'usage de la flanelle végétale de MM. Bein et C^e, a procuré un soulagement notable au soussigné, qui souffrait de violentes douleurs arthralgiques; il continuera de s'en servir et s'en promet un résultat favorable.
» Munschwyl, canton de Soleure, le 21 juillet 1855.

(Sig.) G. de Surai, curé.

« Après avoir éprouvé, pendant plus de 50 ans, de violentes douleurs rhumatismales et de goutte, et avoir inutilement dépensé beaucoup d'argent en médicaments, je reçus d'un habile médecin, qui avait lu une annonce de la flanelle végétale de G. Bein et C^e, à Berne, le conseil de porter un gilet de cette étoffe. Je suivis ce conseil, et au bout de peu de jours je me sentis soulagé; le neuvième jour, il se manifesta une éruption sur le corps, et je me vis enfin délivré des maux que je souffrais depuis si longtemps. Aujourd'hui je me sens, grâce à Dieu, comme réguéné. Aussi ne puis-je me dispenser de recommander vivement, à tous ceux qui souffrent de rhumatisme ou de goutte, l'usage de la flanelle végétale de M. Bein.
» Zurich, le 50 juin 1855.

(Sig.) J.-J. KELLER, teinturier.

« Effet que m'a produit la flanelle végétale de MM. G. Bein et C^e, à Berne.
» Depuis près de 50 ans je souffrais de fortes douleurs

rhumatismales et arthralgiques, qui se logeaient tantôt dans les épaules et dans les bras, tantôt dans les jambes et particulièrement dans la jambe droite, que j'étais souvent, pour ainsi dire, obligé de traîner; tantôt à la plante des pieds, de sorte que je ne pouvais rester debout sans douleurs; tantôt enfin dans le bas-ventre, où il m'arrivait parfois de souffrir horriblement. Pendant ce long espace de temps, j'ai eu recours à tous les moyens imaginables; on m'a ordonné des bains étrangers avec addition de simples et d'autres ingrédients, des bains de vapeur, des sangsues, des ventouses, des emplâtres, de la ouate, du papier anti-goutteux, des frictions de spiritueux; en un mot j'ai eu recours à tous les moyens possibles, mais toujours sans succès, ou du moins pas avec tout le succès que j'en attendais. Il est vrai que les douleurs cessaient souvent, mais elles revenaient toujours.

« Au mois de novembre dernier, je lus dans la *Feuille d'avis* qu'un M. Bein, de Berne, se proposait de tenir la foire et d'y vendre de la flanelle végétale, ainsi que des bas et de la ouate de même étoffe, comme spécifique contre la goutte et les rhumatismes. Voilà, me dis-je encore, de la charlatanerie; cependant comme j'avais déjà employé tant de remèdes inutilement, je voulus encore essayer de celui-ci, et je me rendis auprès de M. Bein pour avoir des explications de sa propre bouche. M. Bein s'empressa de m'indiquer les avantages que les personnes atteintes de goutte et de rhumatisme retirent de ces étoffes; sur quoi je fis emplette d'un gilet, d'un caleçon, d'une paire de bas et d'ouate pour mettre dans les souliers en guise de semelles de santé. Neuf mois se sont écoulés depuis que je porte la flanelle végétale sur la peau, et, Dieu merci, je n'ai plus ressenti de douleurs depuis cette époque. Pour bien m'assurer des effets de cette étoffe, l'hiver passé, par un temps froid et neigeux, je me transportai à la campagne plusieurs jours consécutifs, pendant une heure, ayant souffert de la neige jusqu'aux genoux. Je m'attendais à voir revenir les douleurs, mais je ne ressentis absolument rien. J'ai conseillé l'usage de la flanelle végétale à beaucoup de personnes de ma connaissance, et même à des inconnus, et plusieurs m'ont annoncé, en me remerciant, que leurs maux avaient cessé. Je puis donc en toute vérité adhérer aux observations que M. le professeur Hoppe a faites sur la flanelle végétale, et je puis la recommander en conscience à tous ceux de mes semblables qui éprouvent des douleurs de cette nature, et cela quel que soit leur âge, puisque c'est à un âge très-avancé que j'en fais usage. En foi de quoi j'ai signé le présent certificat.
» Bâle, le 19 juillet 1855.

(Sig.) Thierry HOLZACH, maître cordier.

Outre la susdite flanelle végétale, on trouve, du même arbre, des semelles pour engelures et crampes, coussins, bandes, laine à tricoter, des bas, etc.

57. Mme Schwarzenbach, de Zurich, prévient l'honorable public qu'elle tiendra cette foire, comme les précédentes, avec un très-bel assortiment de soieries en tout genre, telles que taffetas noir et en couleur, superbe qualité; satin, gros de Berlin, gros d'Orléans, marcelines de toutes espèces, cravates, foulards grands et petits, soie à coudre, etc. Elle se recommande toujours aux personnes qui l'ont jusqu'à aujourd'hui honorée de leur confiance. Son magasin est sur la promenade noire, n° 98.

58. Mr Liebmann, de Bolingen, marchand de chaussures, prévient le public qu'il tiendra la foire de Neuchâtel avec un grand choix de chaussures en tout genre, à des prix très-modiques; il espère mériter la confiance comme par le passé. Son banc est sur la place, rangée du milieu, près de la fontaine.

Magasin de chocolat.

59. Veuve Rogier et Comp^e, fabricants de chocolat, à Lausanne, avantageusement connus dans le canton, tiendront cette foire avec un grand assortiment de chocolats, tels que fin caraque, à la vanille, chocolat de santé, fin et ordinaire, diabolotins de diverses qualités, et pistaches 1^{re} qualité. Marrons de Lyon, glacés à la vanille, beaux raisins secs sur couche et figues de Smyrne. Ayant par un procédé nouveau augmenté de beaucoup leur fabrication, on trouvera amélioration de qualités et diminution dans les prix. Les personnes qui voudront les honorer de leur confiance, auront lieu d'être satisfaites. Ils recevront les commandes en gros à leur banc de foire à Neuchâtel jusqu'au vendredi 1^{er} février ou à leur adresse à Lausanne.



60. Voulez-vous écrire sans encre? Venez en foire, promenade noire, vous y trouverez un marchand qui vend des écri-toires de nouvelle invention, avec lesquels on peut écrire deux ans sans encre. Il y en a de 6 couleurs, le

prix de chaque écri-toire est de 25 cent. La boîte de 6 couleurs, fr. 1.25 c.

61. Il y aura pendant la semaine de la foire, sur la promenade noire, un beau déballage d'articles de St-Gall, tels que: mousselines unies, brodées, rayées, brochées, jaconnats unis et façonnés; broderies, comme: jupons, cols, bandes, entre-deux, mouchoirs. Le tout à des prix fort avantageux.

BULLETIN DES CÉRÉALES.

BALE, 25 janvier.

Epeaut. et from., le doub. quint. de fr. 42. à fr. 45.50
 Prix moyen fr. 45.05
 Hausse: fr. 1.29 cent.
 Il s'est vendu 144 doub. quint. from. et épeaut.
 Reste en dépôt 996

CHRONIQUE POLITIQUE.

Neuchâtel, 28 janvier 1856.

C'est de Berne aujourd'hui que nous vient, non pas précisément la lumière, mais du moins ce qui la produit quelquefois, un orage parlementaire et un vote important. Il s'agit de la ligne du Jura industriel, dont les concessionnaires demandaient la ratification jusqu'à la frontière bernoise; or le conseil des Etats, dans sa séance de vendredi, a bien ratifié la concession de cette ligne, mais jusqu'à Neuchâtel seulement, le prolongement de Neuchâtel à la Thièle étant déjà concédé au chemin de fer des Verrières. Cette décision a été prise par 28 voix contre 9, et on ne met pas en doute que le conseil national ne vote dans le même sens.

Il y a là une bonne leçon pour le gouvernement de la république, qui fait faute sur faute dans cette question des chemins de fer, pour le plus grand malheur de notre pauvre pays qui n'en peut mais. Le côté plaisant de toute l'affaire, c'est que nos fougueux démocrates se déchirent parfois entre eux à belles dents, probablement en vertu du principe de la fraternité républicaine, chose restée introuvable jusqu'ici sur cette terre. Aussi prenons-nous la liberté de citer un petit fragment du discours de M. James Fazy dans la discussion relative au chemin de fer du Locle à Neuchâtel; on sait que M. Fazy est frère et ami de nos budgétivores:

« Dans le canton de Neuchâtel, des particuliers ont obtenu une concession dont on veut anéantir la propriété; ils en appellent devant les conseils nommés par le peuple suisse, ce qui transporte la question sur le terrain d'une querelle entre un canton et des particuliers, cause que l'assemblée fédérale doit juger maintenant. Quant à la question politique, serait-il défendu à ceux qui trouvent leurs droits lésés, de s'associer à des gens honorables quoique d'opinion contraire? Ces citoyens ne font que réclamer contre un acte arbitraire du grand conseil qui accorde une seconde concession, ce qui n'est pas étonnant de la part de ceux qui cassent leurs conseillers d'Etat, malgré les garanties de la constitution. »

Les deux projets de chemin de fer fribourgeois, l'un par Morat, l'autre par Fribourg, se livrent une guerre acharnée à laquelle nous espérons que l'assemblée fédérale va mettre un terme; c'est demain mardi que cette question sera traitée par le conseil national; on dit que le préavis de la commission sera favorable au passage par Fribourg.

Quant aux nouvelles du dehors, il suffira de peu de lignes pour en rapporter la substance. C'est Paris qui est maintenant généralement proposé comme siège des conférences; cependant rien n'est encore officiel à cet égard, non plus que sur le choix des diplomates que chaque puissance y enverra. En attendant, les journaux an-

glais mettent plus de mesure dans leur mauvaise humeur, et le cabinet de Londres ne paraît point partager les récentes passions de la presse britannique. Aussi a-t-on fort remarqué le toast porté par son représentant à Paris, lord Cowley, dans un dîner qu'a donné ce diplomate à l'occasion de la nomination de plusieurs officiers supérieurs de l'armée française à divers grades de l'ordre du Bain. « Permettez-moi, messieurs, a dit lord Cowley, avant de nous séparer, de vous proposer encore ce toast: — Au rétablissement de la paix! — Je ne crains pas de proposer ce toast en présence de tant de militaires, car eux qui connaissent les malheurs qu'entraîne la guerre, peuvent mieux que personne apprécier le bonheur de la paix. Dieu veuille que les négociations qui vont s'ouvrir conduisent à une paix aussi honorable que durable... »

L'armistice sera conclu, assure-t-on, tôt après la signature des préliminaires de paix. Le prince Gortschakoff, ancien généralissime des armées russes de Crimée, est arrivé le 24 à St-Petersbourg. — Suivant le *Journal des Débats*, la Russie se réserve aussi de faire diverses propositions aux conférences, en particulier d'interdire à l'Angleterre de fortifier Héli-goland à l'entrée de la Baltique. Les espérances de paix n'ont point diminué.

La question de péage du Sund, dont le Danemarck perçoit les droits depuis un temps immémorial, fait dans ce moment l'objet de conférences à Copenhague, entre les principales puissances riveraines ou étrangères. C'est le gouvernement des Etats-Unis qui a soulevé cette question l'année dernière, en annonçant sa résolution de considérer le péage du Sund et des Belts comme n'existant plus pour son pavillon, à partir du 26 avril prochain, date de l'expiration de son traité avec le Danemarck. La seule concession que le cabinet de Washington soit disposé à faire, se borne pour l'avenir à l'établissement d'un tarif de navigation pour l'entretien des fanaux et pour le pilotage. De son côté le gouvernement danois propose de renoncer au péage moyennant un rachat par voie de capitalisation du montant annuel des droits. Il a évalué le produit annuel à près de 6 millions de francs, dont le pavillon des Etats-Unis ne supporte que 90,000 fr. environ, ce qui montre combien sont insignifiants les droits payés par le commerce de cet Etat au regard des autres nations maritimes, et combien les Yankees ont eu mauvaise grâce de soulever les premiers toute cette affaire. Enfin le Danemarck demande que la capitalisation ait lieu sur le pied de vingt-cinq années ou de 4 pour 100, ce qui donnerait une somme de près de 150 millions à répartir entre toutes les puissances dont le commerce profiterait de la suppression de ce péage. Nous avons cru devoir entrer aujourd'hui dans quelques détails sur cette affaire, et la résumer, n'ayant pas encore eu l'occasion d'en entretenir nos lecteurs.

NEUCHÂTEL, 28 janvier. — Une soirée charmante était réservée au nombreux public qui se pressait samedi dans notre salle de concerts, trop petite cette fois pour que chaque dilettante pût y trouver une place commode. On savait d'avance que M. Kurz, notre infatigable promoteur des études musicales, avait réussi à former un orchestre plein de zèle; on savait aussi que son appel pour la composition des chœurs, avait rencontré l'accueil le plus louable parmi nos jeunes amateurs des deux sexes. Enfin le nom de M. Kœckert, qui figurait dans le programme, promettait aussi de vives jouissances. L'empressement du public était donc bien légitime, et nous sommes heureux d'ajouter que son attente a été parfaitement remplie, sinon dépassée.

L'orchestre, où figuraient de jeunes exécutants pleins d'espérance à côté d'habiles amateurs, a rendu avec un vrai sentiment artistique la sémillante musique d'Auber et la savante ouverture de Mozart. Ce que laissait encore à désirer l'exécution de ces deux morceaux, est inhérent à toute création récente d'un corps musical; il est même surprenant que M. Kurz, dans un temps assez limité, ait pu amener à ce point un orchestre d'amateurs, qui nous semble renfermer tous les éléments de plus grands succès à l'avenir.

L'air de Judith a révélé un talent gracieux et une voix douée des plus agréables dons: timbre frais et sympathique, excellente méthode, vocalisation correcte, voilà ce qu'on a apprécié avant tout dans ce morceau difficile. Quant à l'expression avec laquelle doit être rendue une scène empruntée à un rôle aussi peu féminin que celui de Judith, elle est moins le domaine d'un concert que du théâtre proprement dit.

M. Kœckert a enlevé tous les suffrages par son jeu brillant et plein de verve. Rien n'égale l'extrême habileté et la fougue de son archet; comme les maîtres de l'art, il se joue des plus grandes difficultés, mais comme eux aussi, et c'est ici que nous le préférons, il sait tirer de son instrument ce chant suave et ces sons veloutés aimés du grand nombre.

Enfin les chœurs ont rendu avec goût et sentiment la musique sérieuse de Mendelsohn et celle plus théâtrale et plus moderne de Meyerbeer. — Si nous sommes entrés pour cette fois dans quelques détails sur ce premier concert d'abonnement, c'est qu'il est juste de rendre hommage aux efforts qui se font dans notre petite ville pour y relever et affermir le sens musical et artistique; nous avons aussi désiré remercier M. Kurz pour la grande part qui lui revient dans cette noble tâche; il a retrouvé l'appui si nécessaire aux artistes, et sous son excellente direction, la culture de son art au milieu de nous prendra le rang auquel elle a tant de droits.